



# DÉCLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION  
MINISTERIEL

14 octobre 2026

Monsieur le Secrétaire général pour l'administration,  
Mesdames et Messieurs,

Le projet de loi de finances pour 2027 confirme l'accélération de l'effort de défense engagé par la Nation. La trajectoire de la loi de programmation militaire est respectée et même renforcée. Dans le contexte international que nous connaissons, marqué par la poursuite de la guerre en Ukraine, les tensions géopolitiques et la nécessité pour l'Europe de renforcer son autonomie stratégique, la CFDT Défense ne conteste pas la légitimité de cet effort.

Mais nous affirmons toujours avec la même force qu'une défense forte ne peut se construire sur un affaiblissement du social, des services publics ou du pouvoir d'achat de celles et ceux qui la font la communauté française.

Au ministère des Armées, comme dans l'ensemble de la fonction publique, les agents civils subissent depuis plusieurs années un décrochage continu de leur rémunération. Le gel de la valeur du point d'indice, la suppression de la GIPA, la baisse de l'indemnisation des congés de maladie ordinaire et la hausse continue du coût de la vie pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat.

Cette situation est particulièrement préoccupante pour les agents de catégorie C et ceux des premiers grades de la catégorie B, qui représentent une part importante du personnel civil du ministère. Beaucoup voient aujourd'hui leur progression professionnelle neutralisée par les mécanismes successifs de rattrapage du SMIC.

Travailler longtemps, acquérir de l'expérience, assumer plus de responsabilités, sans constater d'évolution réelle de sa rémunération, est devenu une réalité pour nombre d'entre-nous. Nous ne pouvons-nous satisfaire d'une fonction publique dans laquelle des agents demeurent durablement au voisinage du salaire minimum alors même qu'ils exercent des missions essentielles au fonctionnement de l'État. Cette situation n'est ni juste, ni soutenable, ni compatible avec les objectifs d'attractivité affichés par le Ministère.

C'est le sens de la démarche engagée par la CFDT auprès du Premier ministre. Notre organisation, dans un très récent courrier, lui rappelle que la réponse au tassement des grilles ne peut se limiter à des mécanismes correctifs permettant de suivre l'évolution du SMIC. La CFDT revendique une véritable revalorisation indiciaire intégrée aux grilles de rémunération, plus juste pour les agents et plus cohérente avec une fonction publique de carrière. Mais nous demandons également une action sur les déroulements professionnels

## DÉCLARATION LIMINAIRE

et les possibilités de promotion. Car le problème n'est pas seulement celui des premiers indices ; il est aussi celui des nombreux obstacles qui maintiennent trop longtemps des agents, et plus souvent encore des agentes, dans les niveaux les plus faibles de rémunération. Courir en permanence après le SMIC, c'est traiter les symptômes sans s'attaquer aux causes du déclassement.

Nous ne renonçons cependant pas à notre revendication, dont vous avez admis la légitimité au dernier CSAM, d'accorder à celles et ceux des catégories C qui sont restés à la porte, le bénéfice d'une revalorisation de l'IFSE dont ont bénéficié tous les autres fonctionnaires du ministère.

Ce que fait apparaître le PLF 2027 et le programme 212 c'est une contradiction nette entre l'ambition opérationnelle et les moyens humains qui permettront de l'atteindre. Alors que les crédits de la mission Défense progressent fortement et que les effectifs continuent d'augmenter, les mesures catégorielles annoncées pour le ministère des Armées ne représentent que 18 millions d'euros, dont 13 millions correspondent essentiellement à des effets de report en année pleine de décisions antérieures. Autrement dit, les mesures réellement nouvelles sont extrêmement limitées.

D'autant plus que sur les 5 M€ restant, près de 80% sont réservés à la prise en compte des primes dans l'assiette de calcul de la pension des militaires. Aucune réponse structurelle n'est apportée à la crise d'attractivité, aucune mesure forte n'est prévue pour les filières administratives, techniques, numériques ou pour les ouvriers de l'État, pourtant indispensables à la montée en puissance du ministère.

Soyons clairs : la CFDT Défense ne conteste ni les sujétions particulières du statut militaire ni les mesures de compensation qui les accompagnent. Mais nous ne pouvons accepter que la montée en puissance du ministère repose sur une reconnaissance toujours plus forte des militaires et sur une absence de signal comparable pour le personnel civil.

Cette absence de reconnaissance salariale et professionnelle alimente directement les difficultés de recrutement et de fidélisation que nous, comme vous, constatons tous les jours sur le terrain. Créer des postes ne suffit pas. Encore faut-il être capable de les pourvoir et de conserver les compétences. Aujourd'hui, de nombreuses filières sont confrontées à une attractivité forte du secteur privé, que le ministère peine à concurrencer.

La question du logement et de la mobilité illustre également cette inégalité de traitement. Dans de nombreux bassins d'emploi de la défense, les tensions immobilières deviennent un obstacle majeur au recrutement et à la mobilité professionnelle. Pourtant, les réponses apportées aux civils demeurent très en retrait alors même que certaines mobilités sont, dans les faits, imposées par les parcours de carrière.



## DÉCLARATION LIMINAIRE

Au passage, une autre inégalité de traitement est apparue dans l'organisation des élections professionnelles. Notre institution affiche le souci de la réintégration dans la vie civile de celles et ceux qui se sont sacrifiés, jusque dans leur chair, pour la Nation. Alors que penser du validisme ambiant qui a conduit à exclure de la plateforme de vote une solution simple d'accessibilité des professions de foi pour les personnes mal-voyantes ? Solution qui existait il y a quatre ans. Nous condamnons cette désinvolture quant au plein exercice des droits du personnel le plus vulnérable du ministère.

La CFDT Défense souhaite aussi attirer votre attention sur les conséquences humaines de la montée en puissance opérationnelle et industrielle que connaît aujourd'hui le ministère.

L'augmentation des effectifs autorisés, des commandes, des cadences de production et des objectifs opérationnels ne doit pas se traduire par une intensification excessive de la charge de travail, une dégradation des conditions d'emploi ou un affaiblissement du dialogue social. L'efficacité de notre outil de défense repose aussi sur des collectifs de travail reconnus, respectés et associés aux transformations.

Pour la CFDT Défense, l'autonomie stratégique de la France repose autant sur les femmes et les hommes au travail que sur les équipements militaires. Elle repose sur les femmes et les hommes qui conçoivent, produisent, entretiennent, soutiennent, administrent et rendent possible l'action des armées.

Cependant l'école, l'hôpital, la protection sociale, les autres services publics et la cohésion sociale participent tout autant à la résilience du pays. Nous assumons pleinement la nécessité d'un outil de défense à la hauteur des menaces, mais nous refusons que l'effort militaire puisse servir de justification à de nouveaux reculs sociaux. Il ne peut y avoir de défense forte dans une société fragilisée par les inégalités et le déclassement.

Pouvoir d'achat, grilles salariales, revalorisation des catégories C et plus généralement des bas salaires, attractivité, logement, mobilité, conditions de travail et dialogue social ne sont pas des sujets périphériques. Ils constituent, au même titre que les capacités opérationnelles, des investissements stratégiques pour l'avenir de la France.

Un dernier point au sujet de la manœuvre ADP-PC, à propos de laquelle il nous a toujours été dit qu'elle n'aurait aucune conséquence pour les agents de la DRHMD. Pourtant, réorganiser entièrement les portefeuilles, les missions et les statuts gérés a nécessairement des effets. Prétendre le contraire révèle une profonde méconnaissance du travail des payeurs. Les outils informatiques restent défaillants. SCENARIO fonctionne en mode fortement dégradé, et les solutions de contournement alourdissent encore la charge des gestionnaires. Le traitement des retenues pour maladie exige toujours des interventions manuelles, tandis que l'intégration du prélèvement de la PSC demeure complexe. Il est vraiment urgent de développer des outils fiables et d'y consacrer durablement les moyens nécessaires.



## DÉCLARATION LIMINAIRE

Plus globalement, dans les CMG comme à l'ASA, les difficultés de recrutement et de fidélisation reportent la charge sur les agents en poste, qui s'épuisent et subissent des pratiques inacceptables : refus de temps partiel thérapeutique, de congés ou de télétravail... Il est trop souvent répondu aux agents en souffrance, de partir s'ils contestent les décisions... Ces conditions d'exercice nuisent aux agents de la DRHMD et à leurs missions.

Je vous remercie.

Paris, le 14 octobre 2026 ●

*Seul le prononcé fait foi*